



Gestion, comptabilité, tarification

N° 3

Elaborer l'ERRD (Etat Réalisé des recettes et des dépenses) - Support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre des conventions et contrats

1 jour

15 février 2024

Intervenant : Maud BEURRIER, Conseillère technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, Responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles. La présence du binôme directeur/comptable est souhaitable.

Pas de prérequis.

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (EPRD, ERRD et bilan) Pour la formule en distanciel : Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle).

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

- formule en distanciel intégral avec l'alternance de 3 x 2H de séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et 2 séquences de travail en autonomie.
- Ou Formule en présentiel intégral

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Cas pratique: Présentation d'un modèle d'ERRD

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation tour de table de clôture de la journée : vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation, Quiz final sur paperboard

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans ou Teams

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte législatif (loi de finance SS de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis)
- Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD
- Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM

Programme

L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD

L'ERRD : le moyen de rendre compte :

- une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme.
- La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée via le dialogue de gestion (CPOM).

L'ERRD : composition et construction

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les CRP (principal ou annexes)
- le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits.
- Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc..)
- Le rapport d'activité réalisée et financier
- L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée.
- Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et positivité du résultat
- Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs.
- Le bilan financier et les ratios

Le tableau de bord ANAP : un complément à l'ERRD

- Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP.
- Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc..)

